



A l'attention de M. Bruno BERTIN
Directeur des Ressources Humaines France

En copie :

M. Philippe CAYLOU
Responsable des Relations Sociales France

M. Jean Marie ROBERT
Secrétaire National FGMM CFDT

Sochaux, le lundi 22 janvier 2024

Objet : négociations locales temps de travail 2024

Monsieur BERTIN,

La Cfdt souhaite par ce courrier vous alerter sur l'enlisement et le blocage des négociations locales concernant l'aménagement du temps de travail 2024 sur les sites de production, UT et DMB.

L'accord central signé par la Cfdt en novembre 2023 se traduit par l'engagement de la direction de « *reconnaitre la place importante laissée aux négociations locales et permettre aux partenaires sociaux de prévoir les meilleures dispositions compte tenu du contexte local, pour organiser au mieux le fonctionnement de l'établissement.* » Il précise également que « *les établissements pourront opter pour un fonctionnement estival pouvant aller du non-stop jusqu'à 4 semaines de fermeture* ».

Malheureusement, nous constatons que les négociations locales sont totalement verrouillées par des directions locales qui traduisent une volonté d'imposer 2 semaines d'arrêt maximum, et ce, sur tous les sites de production. Cette position ne semble pas venir d'une réflexion liée aux spécificités de chaque site mais d'une orientation stricte et uniforme impulsée au plus haut niveau de l'entreprise.

La Cfdt vous rappelle que les conditions de travail sont très difficiles dans les usines et qu'assurer un temps de repos estival le plus long possible dans les équipes de production est une nécessité. Cela permet également d'assurer les travaux congés dans de bonnes conditions et de garantir une reprise d'activité sans écueil.

Un temps de fermeture trop court entraîne :

- Une dégradation du climat social,
- Des problèmes de santé des salariés en raison d'un temps de repos inapproprié,
- Des travaux congés exécutés dans un temps trop contraint,
- Des pannes et une maintenance préventive insuffisante, entraînant des arrêts de production les mois suivants.

Il faut revenir à de réelles négociations locales, loyales, tenant compte des contextes locaux, comme les années passées qui avait permis la signature de nombreux accords locaux.

L'accord central indique également clairement la volonté « *de concilier performance sociale et performance économique* ». Nous ne pouvons que constater que les discussions locales actuelles, ne recherchent à aucun moment cet équilibre.

La CFDT vous demande donc de revoir cette position ferme imposant un arrêt systématique de 2 semaines sur l'ensemble des sites.

En vous remerciant pour l'attention portée à notre demande.

Veillez agréer, M. BERTIN, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la CFDT, Benoit Vernier
Délégué Syndical Central CFDT STELLANTIS AUTO SAS